

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 JUIN 2022</b></p>
---

Présents : Mmes VANNI Sophie, WAGNER Catherine, HACQUIN Delphine, TRIPODI Marine, DE MOURA Pascale, ENGRAND Sandrine, DYCZKO Michèle.

Mrs NUCCI Kévin, TRIPODI Dominique, BALLIN Gilles, SPICK Martial, BENHALIMA Mohamed, MARQUEZ Joffrey, CANTELE Jean.

Excusés : Mmes RACHIELE Stéphanie, BOUTTER Christelle. Mrs KNOPPIK Eric, RACHIELE Olivier, ZAMICHIEI Julien, LEGRAND Marc, MARTINELLI Tristan, LEGRAND Marc.

Absent : Mr BOUDINET Eric

Procurations : Mr KNOPPIK Eric, a donné procuration à Mr SPICK Martial, Mme RACHIELE Stéphanie a donné procuration à Mme DE MOURA Pascale, Mr RACHIELE Olivier a donné procuration à Mr NUCCI Kévin, Mme BOUTTER Christelle a donné procuration à Mr SPICK Martial, Mr ZAMICHIEI Julien a donné procuration à Mr NUCCI Kévin, Mr MARTINELLI Tristan a donné procuration à Mr CANTELE Jean, Mr BRONDEAU Rocco a donné procuration à Mr CANTELE Jean.

**POINT N° 1 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Le Conseil Municipal a décidé de modifier le budget communal comme suit :

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

c/023 :	+ 13 000 €
	+ 13 000 €

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT :**

c/6419 :	+ 10 000 €
c/70323 :	+ 3 000 €
	+ 13 000 €

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT :**

c/1641 :	+ 10 000 €
c/21578 :	+ 5 700 €
c/2031-30 :	+ 15 000 €
c/2033-15 :	+ 800 €
c/2033-30 :	+ 500 €
c/2315-21 :	+ 6 000 €
	+ 38 000 €

**RECETTES D'INVESTISSEMENT :**

c/1328 :	+ 20 000 €
c/1346-21 :	+ 5 000 €
c/021 :	+ 13 000 €
	+ 38 000 €

**POINT N° 2 : SUBVENTIONS 2022**

Le Conseil Municipal a décidé par 17 voix pour et 4 élus ne prenant pas part au vote, de verser les sommes suivantes aux associations sur l'exercice 2022 :

Associations	Subvention	Subvention exceptionnelle
FC Montois	3 000 €	1 500 €
Judo Club Montois-la-Montagne	2 500 €	1 500 €
Handball	2 500 €	
Tennis Club	1 500 €	500 €
Les Amis Rando	1 200 €	400 €
FNACA	1 000 €	
Association La Collégienne	1 500 €	
Association des Parents d'Elèves	1 500 €	1 000 €
L'Art Scène	1 200 €	
Sports Loisirs Détente	600 €	
Association de Jumelage	1 000 €	1 000 €
Section Mølkky du Haut Plateau Messin	1 000 €	
MJC	1 000 €	
Pétanque Club	700 €	
USEP « Les Alouettes »	500 €	
Courir à Montois	400 €	

Chorale des collèges de Briey et Sainte-Marie-aux-Chênes		200 €
ASCOMEMO		200 €

**POINT N° 3 : FIXATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ORANGE**

Le Conseil Municipal a validé à l'unanimité le montant 2022 de la redevance d'occupation du domaine public qui sera réclamé auprès d'Orange (1 336,18 €).

**POINT N°4 : FIXATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FIBRE REGIE D'AMNEVILLE**

Le Conseil Municipal a validé à l'unanimité le montant 2022 de la redevance d'occupation du domaine public qui sera réclamé auprès de la Régie d'Amnéville (fibre) (1 199,26 €).

**POINT N° 5 : DOTATIONS FETES ET CEREMONIES**

Le Conseil Municipal, a validé à l'unanimité, la mise à jour de la liste de toutes les dépenses à imputer sur le compte 6232 « fêtes et cérémonies » avec l'ajout des manifestations « nouveaux arrivants et naissances » du budget principale de la Commune.

**POINT N° 6 : PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE D'UNE TRANSACTION MUNICIPALE DAN LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, la mise en œuvre d'une transaction municipale dans le cadre de la lutte contre les dépôts sauvages. Le montant de cette transaction municipale est de 100 €.

**POINT N° 7 : TRAVAUX DE REFECTION, DESAMIANTAGE ET ISOLATION DE LA TOITURE DE LA CHAPELLE – PARTICIPATION FINANCIERE DU CONSEIL DE FABRIQUE**

Dans le cadre des travaux de réfection, désamiantage et isolation de la toiture de la chapelle, le Conseil Municipal, a autorisé Madame le Maire à signer la convention relative à la participation financière du Conseil de Fabrique d'un montant de 20 000 € pour lesdits travaux.

**POINT N° 8 : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PRESBYTERE DE SAINTE-MARIE-AUX-CHENES – DEMANDE DE PARTICIPATION**

Le Conseil Municipal a accepté le versement d'une participation financière de 5 000 € pour les travaux d'aménagement du presbytère de Sainte-Marie-aux-Chênes.

**POINT N° 9 : RECENSEMENT DE LA POPULATION – NOMINATION D’UN COORDONNATEUR COMMUNAL ET D’AGENTS RECENSEURS**

Le Conseil Municipal a voté à l’unanimité la création de 5 emplois d’agents recenseurs non-titulaires pour la période du 1<sup>er</sup> Décembre 2022 au 28 Février 2023.

**POINT N° 10 : TABLEAU DES EMPLOIS – CREATION DE POSTES**

Le Conseil Municipal a accepté la création des postes suivants suite à avancements de grade :

- 1 poste d’adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet,
- 1 poste d’ATSEM principale 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,

**POINT N° 11 : LOCATION CENTRE CULTUREL PAUL VERLAINE**

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable pour la location de la salle Paul Verlaine durant la période de Noël à savoir du 24 Décembre au 26 Décembre 2022 pour un montant de 300 €.

**POINT N° 12 : LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable pour la location de la salle polyvalente à titre gratuit au club de judo pour l’organisation de ses lotos annuels les 30 et 31 Juillet 2022.

**POINT N° 13 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE**

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la signature de l’avenant à la convention de partenariat avec le Département de la Moselle pour le développement de la lecture publique et des bibliothèques.

**POINT N° 14 : ACHAT DE TERRAINS**

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l’achat d’un ensemble de parcelles appartenant à l’Etablissement Public Foncier de Grand Est (EPFGE) sur le ban communal d’une superficie totale de 19 ha 46 a 75 ca pour un montant de 107 007,29 € HT.

**POINT N° 15 : MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 2 DU PLAN LOCAL D’URBANISME**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité, a décidé d’approuver les modalités de concertation et de publicité préalable à la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d’Urbanisme.

**POINT N° 16 : DEMATERIALISATION DE LA PUBLICITE DES ACTES DE LA COLLECTIVITE**

Le Conseil Municipal a décidé, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2022, de choisir le mode la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel par publication papier.

**POINT N° 17 : INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX (ISDND) DE MONTOIS-LA-MONTAGNE SUEZ SFTR – RAPPORT D’ACTIVITE ET D’INFORMATION AU PUBLIC 2021**

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d’activité et d’information au public 2021 de ISDND de Montois-la-Montagne.



Le Maire,

Sophie VANNI